



**SÉANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON  
SUD DU 17 DÉCEMBRE 2020 À 15 H**

Communauté d'Agglomération

**Bassin d'Arcachon Sud**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 17 DÉCEMBRE à 15h, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, dûment convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Associations, siée Route des Bénévoles à GUJAN-MESTRAS, sous la présidence de Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 44

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

May ANTOUN, Sylvie BANSARD, Pascal BERILLON (de la délibération n° DEL-2020-12-146 à la délibération n° DEL-2020-12-178 et de la délibération n° DEL-2020-12-181 à la délibération n° DEL-2020-12-183), Eric BERNARD, Patrice BEUNARD (de la délibération n° DEL-2020-12-146 à la délibération n° DEL-2020-12-154 et de la délibération n° DEL-2020-12-158 à la délibération n° DEL-2020-12-183), Geneviève BORDEDEBAT, Jean-François BOUDIGUE, Jacques CHAUVET, Valère COLLADO, Bernard COLLINET, Chantal DABÉ, Patrick DAVET (de la délibération n° DEL-2020-12-146 à la délibération n° DEL-2020-12-177 et de la délibération n° DEL-2020-12-179 à la délibération n° DEL-2020-12-183), Valentin DEISS, Philippe DE LAS HERAS, Nathanaël DELFAUD, Christine DELMAS, Karine DESMOULIN, Isabelle DEVARIEUX, Sophie DEVILLIERS, Evelyne DONZEAUD, Bruno DUMONTEIL, Anne ELISSALDE, Yves FOULON (jusqu'à la délibération n° DEL-2020-12-161), Jean-Jacques GERMANEAU, Brigitte GRONDONA, Yves HERSZFELD (de la délibération n° DEL-2020-12-146 à la délibération n° DEL-2020-12-176 et de la délibération n° DEL-2020-12-178 à la délibération n° DEL-2020-12-183), Christelle JECKEL, Tony LOURENÇO (de la délibération n° DEL-2020-12-146 à la délibération n° DEL-2020-12-167 et de la délibération n° DEL-2020-12-169 à la délibération n° DEL-2020-12-183), Thierry MAISONNAVE, André MOUSTIÉ, Catherine OTHABURU, Xavier PARIS, Manelle PHILIP, Dominique POULAIN, Elisabeth REZER-SANDILLON, Magdalena RUIZ, Gérard SAGNES, Paul SCAPPAZZONI

**ABSENTS REPRÉSENTÉS, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Georges AMBROISE a donné pouvoir à Gérard SAGNES

François DELUGA a donné pouvoir à Valérie COLLADO

Yves FOULON a donné pouvoir à Patrice BEUNARD (à partir de la délibération n° DEL-2020-12-162)

Marc MURET a donné pouvoir à Thierry MAISONNAVE

Bruno PASTOUREAU a donné pouvoir à Patrick DAVET

Cyril SOCOLOVERT a donné pouvoir à Karine DESMOULIN

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

Pascal BERILLON (pour les délibérations n° DEL-2020-12-179 et n° DEL-2020-12-180)

Patrice BEUNARD (pour la délibération n° DEL-2020-12-155)

Patrick DAVET (pour la délibération n° DEL-2020-12-178)

Yves HERSZFELD (pour la délibération n° DEL-2020-12-177)

Tony LOURENÇO (pour la délibération n° DEL-2020-12-168)

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Marie-Pierre CHASSAING DEGUINE, Directrice Générale des Services par intérim

Patrick LABRUE, Directeur de Cabinet

Emmanuelle MALBRANCQ, Trésorière d'Arcachon

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Valentin DEISS est désigné comme Secrétaire de séance et Karine DESMOULIN comme Secrétaire adjointe



Conseil Communautaire du 17 décembre 2020

**RAPPORTEUR : Sophie DEVILLIERS**

**N° DEL-2020-12-168**

**TARIFS 2021  
RÉGIE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence, la COBAS assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le service public de collecte et traitement des déchets est financé essentiellement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par les recettes liées à la valorisation des déchets.

Aussi, la COBAS propose un service aux professionnels, administrations et associations pour la collecte et le traitement de leurs déchets d'activité qui font l'objet, conformément à la réglementation, d'une contractualisation spécifique entre la COBAS et chaque demandeur.

Les tarifs de la régie autonome de gestion des déchets sont définis chaque année, en fonction de l'évolution des coûts du service et du flux de déchet collecté. Force est de constater que les coûts de traitement des déchets dits « ultimes » ont augmenté très sensiblement en Gironde (+ 43 % en 2020, hors TGAP).

La volonté de la COBAS, dans le cadre de sa politique environnementale et de réduction des déchets est bien d'inciter les professionnels, comme les particuliers, à réduire et à trier davantage leurs déchets d'activité pour limiter la part de déchets non recyclables ; cette volonté se traduit par un accompagnement des professionnels dans la réduction et la gestion séparative de leurs déchets (Challenge entreprise presque zéro déchets, accompagnement technique dans la mise en place des extensions de consignes de tri des déchets...) mais aussi par la mise en place d'une politique tarifaire les incitant à davantage de tri et de valorisation de leurs déchets.

Il vous est proposé de revoir la grille tarifaire pour l'année 2021 en tenant compte de l'évolution des coûts de traitement pour les déchets ultimes, et en intégrant la mise en place de nouvelles filières de valorisation avec des tarifs incitatifs pour les déchets valorisables. Le détail des tarifs est joint en annexe à la présente délibération.

VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés du 4 décembre 2020,

VU l'avis favorable du Bureau,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les tarifs relatifs à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;



Conseil Communautaire du 17 décembre 2020

- IMPUTER et INSCRIRE les recettes au budget annexe environnement sur l'exercice concerné.

La Présidente met aux voix les propositions ci-dessus

**Le Conseil à l'unanimité : ADOPTE**

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Arcachon, le 18 décembre 2020

Marie-Hélène DES ESGAULX

PRÉSIDENTE de la COBAS

